

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022 CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Équitation d'Ile-de-France se tiendra le :

**Mardi 06 décembre 2022 à 15h00
En Visio-conférence**

Lien de connexion en ligne sur www.cheval-iledefrance.com

Les membres actifs du Comité Régional d'Équitation d'Ile-de-France au 31 août 2022 pourront voter **exclusivement par internet du samedi 26 novembre 2022 à 08h00 au mardi 06 décembre 2022 à 15h.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRE).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et quitus 2022,
2. Rapports financiers et quitus 2022,
3. Budget prévisionnel 2023,
4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale, les membres actifs pourront voter sur place par internet jusqu'à 14h30

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Ile-de-France www.cheval-iledefrance.com (rubrique LE CREIF > Publications officielles). Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra du **mercredi 07 décembre 2022 à 08h00 au mardi 13 décembre 2022 à 15h.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **13 décembre 2022 à 15h** à l'adresse suivante : 56 rue des Renaudes 75017 PARIS

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Emmanuel Feltesse
Président du CRE Ile-de-France

